

- QC-1.** Dans ses renseignements préliminaires, le promoteur mentionne que l'entreposage des matériaux provenant des déblais doit se faire à l'extérieur de la rive de tout lac, cours d'eau et milieu humide. Bien que l'entreposage soit temporaire, le promoteur devra préciser la distance minimale qui sera respectée en tout temps par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux. De plus, le promoteur devra préciser l'emplacement du site utilisé par l'entrepreneur incluant les roulottes de chantier.
- QC-2.** Le promoteur devra préciser si les milieux humides et hydriques se retrouvent dans la zone des travaux ou à proximité. Si des milieux humides ou hydriques sont touchés, le promoteur devra fournir les types de milieux touchés et les superficies afférentes.
- QC-3.** Dans ses renseignements préliminaires, le promoteur a fourni certaines informations concernant les occurrences d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être dans le secteur des travaux. Toutefois, aucune information n'est fournie pour la vérification des occurrences des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EFMVS). Le promoteur devra fournir cette information.
- QC-4.** Le promoteur mentionne que des travaux d'aménagement d'un canal de dérivation pourraient avoir lieu pour les travaux de remplacement de ponceaux. Le promoteur devra décrire les méthodes de travail, la mise en eau, le retrait du canal et les mesures de protection, de cet éventuel canal de dérivation.
- QC-5.** Le promoteur mentionne que du matériel granulaire devra être utilisé pour les différentes phases du projet. Le promoteur devra préciser la provenance, le type et la quantité de matériel granulaire nécessaire à la réalisation du projet. Le promoteur devra également mentionner la façon dont il s'assurera que les matériaux seront exempts de particules fines et de toute contamination (incluant non lixiviables en métaux).
- QC-6.** Le promoteur devra mentionner si un surveillant de chantier sera présent lors des différentes phases des travaux afin de s'assurer du suivi du projet et du respect des mesures d'atténuation.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Philie', with a stylized, cursive script.

Pierre Philie